



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

2021-2022

Candidature

1 candidature par site EPLEFPA.

Le dossier de candidature devra comporter une description du projet la plus précise possible.

Subvention

La subvention maximum est de 500 €.

La subvention sera attribuée à l'EPLEFPA.

Le paiement sera effectué sur production d'une facture à l'ordre du CEARL et du compte-rendu de l'action.

Calendrier

juin 2020 : communication aux établissements

18 sept. : date limite de candidature auprès du SRFD.

octobre : communication des résultats aux établissements.

100% CITOYENS

Proposer un projet autour des valeurs de la République.

Ce projet, de préférence pluridisciplinaire, pourra aborder différents thèmes et revêtir différentes formes. Il est conseillé de faire appel à des partenaires extérieurs (associations, intervenants, artistes...), et s'adressera à une ou plusieurs classes ou groupes d'apprenants.

Exemples de thèmes : solidarité, engagement, mixité, égalité, droit d'expression, médias, culture du débat...

Formes possibles : cafés philo, ateliers artistiques, bd, expositions, création de ressources numériques, création de jeux...

Le comité de sélection portera une attention particulière aux projets traitant de l'éducation aux médias.